

PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET DE L'OHI PROPOSES POUR 2005

Références : a) LCCF du BHI 5/2003
b) LC du BHI 54/2003

Monsieur le Directeur et membre de la Commission des finances,

Conformément à l'Article 8 du Règlement financier, le **Budget de l'OHI proposé pour 2005 (Annexe A)** est soumis aux membres de la Commission des finances aux fins de commentaires. Il n'est pas demandé aux membres de la CF d'examiner ou de faire des commentaires sur le **Programme de travail de l'OHI proposé pour 2005 (Annexe B)**; toutefois, le Comité de direction estime que celui-ci fait partie intégrante du Budget et l'a donc inclus à ce titre. Une description associée au **Budget et au programme de travail pour 2005 (Annexe C)** développe les brèves explications et les chiffres fournis dans les documents principaux.

Le **Budget de l'OHI proposé pour 2005 (Annexe A)** a été préparé conformément au Programme de travail pour 2005, au Budget quinquennal approuvé par la XVIe Conférence HI, puis ajusté conformément à l'approbation de la LCCF mentionnée en référence (a). Nous attirons votre attention sur les ajustements suivants effectués à la préparation de ce budget :

Tableau I. Revenus - La XVIe Conférence a approuvé une augmentation de 2,5% de la valeur de la part, ce qui la porte à 4004,01€. Sur la base des dépenses prévues, le Comité de direction recommande seulement une augmentation de 2,0% de la valeur de la part, pour la porter à 3984,48€. Le budget 2005 tient compte de l'adhésion d'un nouvel Etat membre, - le Myanmar - ce qui porte le nombre de parts à 621, et 6 parts restent impayées par les Etats membres qui ont fait l'objet d'une suspension.

Tableau II. Dépenses - La Référence (a) a approuvé un montant total de dépenses à hauteur de 2 640 744€ pour 2005. Le Comité de direction recommande que les dépenses totales atteignent 2 625 014€.

Chapitre I. Coûts afférents au personnel - 1 961 400€ sont inscrits au budget, comme approuvé sous couvert de la référence (a).

Chapitre I. m) Pensions versées au personnel retraité - Supprimées du budget de fonctionnement et payées par des plans de retraite internes séparés.

Chapitre III. Dépenses d'investissement - Enregistrent une baisse de 89 488€ à 63 902€, laquelle reflète le soutien apporté par la France, la Norvège, le RU et le Chili en ce qui concerne les applications Web.

Le **programme de travail de l'OHI proposé pour 2005 (Annexe B)** est formellement extrait du programme de travail quinquennal communiqué sous couvert de la référence (b), dûment actualisé à l'aide des informations reçues au BHI et avec l'ajout de la nouvelle tâche suivante :

Programme 2, Renforcement des capacités, Tâche 2.1.10 - Contribuer à l'exécution des cours de formation élémentaire pour les SH en voie de développement, membres des CHR.

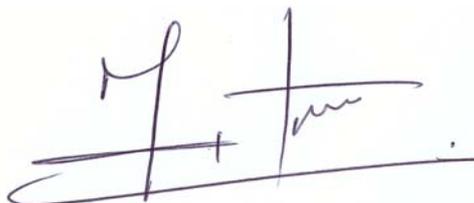
Le CD propose cette nouvelle tâche et une affectation de 50 000 euros du budget afin de fournir un soutien direct aux initiatives en matière de formation, lesquelles sont essentielles pour accroître la prise de conscience et les capacités en matière de formation. Un projet de programme détaillé sera soumis par le BHI au CBC aux fins d'examen, d'amélioration et d'adoption. Par la suite, les EM seront informés des détails et il leur sera demandé d'approuver le programme. Le CD estime qu'il s'agit d'un important pas en vue de l'accomplissement de la stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités.

Les changements proposés par les Etats membres seront examinés par le BHI lors de la préparation de la version finale du Programme 2005 qui sera mis en œuvre en janvier 2005.

Il est demandé aux membres de la Commission des finances de bien vouloir examiner l'Annexe A et de fournir leurs commentaires au BHI, selon qu'il convient, avant le 30 septembre 2004. Le Programme de travail et le budget de l'OHI pour 2005 seront par la suite communiqués aux Etats membres pour approbation.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction



Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président

P.J : Annexe A - Budget de l'OHI proposé pour 2005
Annexe B - Programme de travail de l'OHI proposé pour 2005
Annexe C - Programme de travail et budget pour 2005

Programme de travail et budget pour 2005

Ce document développe le **Programme de travail de l'OHI pour 2005** et le **Budget de l'OHI pour 2005** qui sont fournis séparément. Bien que le Programme de travail et le budget constituent deux documents distincts, ils sont rattachés par leurs tâches et objectifs communs et donnent une indication des ressources budgétaires nécessaires à leur accomplissement. Ce document décrit de manière plus explicite ces liens.

Le Programme de travail de l'OHI proposé pour 2005 repose sur le Programme de travail de l'OHI 2003-2007 approuvé par la XVI^e Conférence HI en avril 2002 et communiqué aux Etats membres dans la LC 41/2002. Son contenu est dérivé de la décomposition du Programme de travail quinquennal soumis aux Etats membres dans la LC 54/2003. Sa présentation, qui est destinée à améliorer la clarté et l'utilité, suit la même structure, présentée en tableaux et utilisée dans les précédents Programmes de travail de 2003 et 2004.

Le BHI est très reconnaissant des commentaires peu nombreux mais néanmoins très constructifs qui ont été formulés en vue d'améliorer la présentation du Programme de travail et son rattachement au budget. Ces commentaires qui peuvent être insérés sans modifier le document approuvé par la Conférence, ont été examinés et d'autres seront étudiés lors de la préparation du Programme de travail 2008-2012 que le BHI doit soumettre à la XVII^e CHI en 2007, pour approbation.

Diverses tâches ont été sélectionnées pour chacun des 5 Programmes au sein desquels les activités de l'OHI sont divisées, conformément au plan stratégique de l'OHI. Le détail en est donné ci-après :

ANALYSE FINANCIERE

Revenus :

La source de fonds nécessaires pour réaliser le programme de l'OHI provient pratiquement exclusivement des contributions des Etats membres. En 2005, les revenus seront modifiés, d'une part en raison de l'adhésion d'un nouvel Etat membre, le Myanmar, ce qui porte le nombre de parts à 621 et 6 parts impayées par les Etats membres ayant fait l'objet d'une suspension, et, d'autre part, en raison d'une augmentation de la valeur de la part. La XVI^e Conférence HI a approuvé une augmentation de 2,5% de la valeur de la part qui passera de 3906,35€ à 4004,01€; toutefois, le Comité de direction recommande que la valeur de la part n'augmente que de 2,0% pour atteindre 3984,48€. Les revenus ont également augmenté en raison d'un accroissement de 31% dans les revenus associés à la taxe interne prélevée par le BHI sur les salaires des employés, comme conséquence de l'augmentation des salaires. L'on prévoit donc que l'accroissement des revenus totaux atteindra 2 626 521€ par rapport au niveau de 2 516 297€, soit une augmentation de 4%.

Dépenses :

La LCCF 5/2003 a approuvé un montant total de dépenses de 2 640 744€ pour 2005. Le Comité de direction recommande un montant total de dépenses de 2 625 014€. Les dépenses sont réparties dans les chapitres suivants :

Chapitre 1 - Coûts afférents au personnel :

Les coûts afférents au personnel inscrits au budget pour 2005 s'élèvent à 1 929 400€, ce qui représente pratiquement 75% des dépenses totales. Naturellement, la majeure partie du chapitre 1 est consacrée aux salaires du personnel du BHI. L'année 2005 sera la première

année complète où les salaires des directeurs, des adjoints techniques et des traducteurs seront alignés sur les grilles des NU ; ceci correspondra à une augmentation de 12%, par rapport à 2004, en ce qui concerne les appointements et primes versés au personnel du BHI (note : les primes sont à présent uniquement versées au personnel des Catégories B et C). On estime que le Fonds de retraite interne est à présent entièrement financé, et soumis à des ajustements annuels reposant sur des études actuarielles. Par conséquent, le versement de pensions aux retraités s'effectue à partir du FRI qui est géré séparément et non pas à partir du budget de l'OHI.

Chapitre 2 - Coûts d'exploitation actuels :

Les coûts d'exploitation actuels demeurent au niveau approuvé par la Conférence. Une nouvelle initiative importante est l'introduction d'un poste de 50 000€ pour le renforcement des capacités. Ces fonds doivent être utilisés pour les initiatives en matière de formation, comme établi par le Comité sur le renforcement des capacités et approuvé par les Etats membres, afin d'aider les Etats membres et les Etats non membres sélectionnés à développer leurs capacités d'exécution des responsabilités hydrographiques de base, dans le cadre du Chapitre V de la Convention SOLAS. Dans l'ensemble du Chapitre 2, d'autres ajustements mineurs sont effectués afin de refléter les changements intervenus dans les frais administratifs.

Chapitre 3 - Dépenses d'investissement:

Avec l'assistance continue de la France, du RU, de la Norvège et du Chili, les coûts d'acquisition et d'entretien des diverses capacités informatiques ont été réduits. La France continue d'abriter le site Web de l'OHI, et le RU ainsi que la Norvège fournissent le matériel, les logiciels et la maintenance associés à diverses applications de base de données, nécessaires pour le catalogue des cartes et pour les fonctions d'enregistrement auprès de l'ISO. Pour 2005, les dépenses d'investissement demeurent conformes au niveau de 2004 mais sont quasiment inférieures de 30% au montant approuvé par la Conférence.

Affectation des fonds :

Les fonds réservés aux futures dépenses demeurent au niveau approuvé par la XVIe Conférence HI. Il est important de noter que la Conférence hydrographique internationale extraordinaire (CHIE) utilisera le Fonds pour les Conférences, en 2005. La XVIe Conférence a alloué 155 117€ pour couvrir les frais de la CHIE.

ANALYSE PROGRAMMATIQUE

Le Programme de travail de l'OHI pour 2005 contient cinq programmes :

1. Coopération avec les Etats membres et les Organisations internationales.
2. Renforcement des capacités.
3. Soutien aux techniques et aux normes.
4. Gestion de l'information et relations publiques.
5. Développement général de l'Organisation.

Le Comité de direction et de nombreux Etats membres souhaitent vivement fournir une quantification supérieure en ce qui concerne l'analyse programmatique du Programme de travail. Les explications suivantes tentent d'attribuer une certaine valeur quantifiable aux divers programmes mais certaines questions générales rendent cet exercice difficile et inexact.

Bien que les objectifs et tâches associés à chaque programme soient généralement distincts, l'exécution des tâches peut ne pas être exclusivement rattachée au budget. Par exemple : la

participation à une Commission hydrographique régionale (élément 1.1 du Programme) peut également inclure des aspects de la coopération technique (élément 2.1 du Programme), des membres (élément 2.2 du Programme) et des Relations publiques (élément 4.2 du Programme).

En outre, des responsabilités sont attribuées aux directeurs et aux adjoints techniques dans les différents éléments du Programme et dans les Régions géographiques. Toutefois, la tâche est confiée au membre du personnel le mieux qualifié pour exécuter cette dernière de manière efficace. Ainsi, le fait d'associer le salaire d'un membre du personnel spécifique à un élément du programme donné est problématique. Etant donné que les dépenses les plus importantes du BHI sont celles associées aux frais de personnel, une analyse du programme de l'OHI sans analyse des effectifs conduit à une évaluation imprécise des coûts associés aux éléments du programme.

Pour la plupart, les coûts directs associés à tout élément du programme sont ceux afférents aux voyages et aux *per diem* des membres du personnel du BHI qui vont assister aux réunions nécessaires à l'accomplissement de leur tâche. Comme expliqué ci-dessus, le temps nécessaire au(x) membre(s) du personnel pour préparer, assister et apporter son (leur) appui aux réunions n'est pas inclus. Un autre coût important qui n'est pas inclus parce qu'il ne fait pas partie du budget de l'OHI est celui des dépenses engagées par les Etats membres pour la préparation, la participation et le soutien apporté en ce qui concerne les réunions. Les explications qui suivent donnent une indication du niveau d'effort et du nombre de membres du personnel du BHI et des Etats membres impliqués dans chaque élément. A partir de ces informations, un niveau de dépenses approximatif pourrait être estimé. Les fonds attribués à des postes spécifiques du budget et associés à un élément du programme sont mis en évidence, selon qu'il convient.

Programme 1 – Coopération avec les Etats membres et avec les Organisations internationales:

Elément 1.1 – Coopération avec les Etats membres :

Cet élément est essentiellement réalisé au travers des Commissions hydrographiques régionales (CHR). En 2005, dix CHR ont prévu des réunions et une nouvelle CHR se réunira peut-être dans la région de l'Atlantique Sud-Ouest. Ces réunions ont revêtu une importance croissante, à mesure que les CHR sont devenues un élément central dans la stratégie de communication du SPWG (groupe de travail sur la planification stratégique) et du groupe de travail WEND (Base de données mondiale pour les cartes électronique de navigation). Ces réunions de trois ou quatre jours qui constituaient auparavant un forum de discussions, entre voisins régionaux, sur les réalisations et plans, constituent à présent une réunion de travail visant à développer les positions régionales sur des questions relatives à l'OHI et à développer des programmes en matière de renforcement des capacités et de production d'ENC. Elles constituent de formidables opportunités pour encourager de nouvelles adhésions à l'OHI et mettre en avant les travaux de l'OHI auprès des preneurs de décisions au niveau gouvernemental. Le nombre de personnes qui y participe varie en fonction de la composition de chaque CHR, toutefois, en général on peut compter 20 à 50 participants. Un Directeur et éventuellement un adjoint technique y représentent le BHI.

Elément 1.2 – Coopération avec les Organisations internationales :

L'importance et la portée de cet élément continuent de se développer et sont rattachées aux objectifs de plusieurs autres éléments du programme comme le renforcement des capacités, le soutien aux normes et les relations publiques.

L'adoption du chapitre V de la Convention SOLAS a mis en lumière l'importance de l'hydrographie au sein de l'OMI. L'interaction de l'OHI avec l'OMI s'est accrue avec les initiatives visant à encourager l'élargissement de la composition de l'OHI et la fourniture de conseils experts en faveur de l'hydrographie au sein de l'OMI. Un directeur et éventuellement un adjoint technique participent généralement aux réunions d'une durée de cinq jours, de l'Assemblée, du Conseil, du Comité de la sécurité maritime, du sous-comité de la navigation et du Comité de la coopération technique de l'OMI. Un représentant d'un Etat membre ou un adjoint technique participe généralement au sous-comité des radiocommunications et de la recherche et du sauvetage (COMSAR).

Les initiatives conjointes de la COI et de l'OHI comme la GEBCO et ABLOS (incluant l'AIG comme associé) demeurent d'importants programmes au sein de l'OHI. De futures collaborations en matière d'observation de l'océan, de renforcement des capacités et de cartographie des océans sont actuellement en cours d'examen. Un directeur participe habituellement aux réunions (durée de cinq jours) du Conseil exécutif et de l'Assemblée.

Une étroite coordination existe toujours entre l'AIMS et l'AIP pour la collaboration à des projets de renforcement des capacités et pour des conseils experts sur diverses initiatives en matière de sécurité de la navigation entreprises par l'AIMS et l'AIP. Un adjoint technique ou un représentant d'un Etat membre représente normalement l'OHI aux réunions présentant un intérêt pour cette dernière.

L'ACI, la CEI, l'ISO et la FIG demeurent d'importants partenaires notamment dans la tenue à jour des normes. En outre, l'ACI constitue une formidable opportunité de mettre en avant les efforts cartographiques des Etats membres de l'OHI pendant leur Congrès cartographique international (CCI) de cinq jours qui se déroule à La Corogne, Espagne, en juillet 2005. Un adjoint technique représente généralement l'OHI lors de cet événement.

L'Assemblée générale des NU et le Processus consultatif officieux ouvert à tous des NU sur les océans et le droit de la mer (UNICPOLOS) ont conféré un haut degré de visibilité aux efforts de l'OHI. Un directeur ou un Etat membre représente l'OHI lors des sessions concernant les questions hydrographiques.

Elément 1.3 – Coopération avec les Etats non membres :

Cet élément est également traité dans le cadre du Programme 2 – Renforcement des capacités, du Programme 5 – Relations publiques, et conjointement avec les réunions des CHR. Ces tâches comportent généralement la visite d'un directeur aux pays identifiés, pendant deux jours. La Baltique et l'Asie orientale seront des régions focales pour 2005.

Programme 2 – Renforcement des capacités :

Elément 2.1 – Coopération technique :

Cet élément comporte de nombreux objectifs et tâches associées concentrées sur l'évaluation de la nécessité d'une capacité hydrographique accrue, sur le développement de programmes visant à répondre aux besoins identifiés, de la recherche d'un financement et d'un partenariat à l'appui des programmes de renforcement des capacités et de la fourniture d'une formation pour le personnel des pays en voie de développement.

La S-55 nouvellement révisée servira de base à l'analyse des capacités et des besoins hydrographiques mondiaux. Le groupe de travail WEND et le Comité sur le renforcement des capacités (CBC) utiliseront tous deux ces résultats pour établir des projets d'assistance pour 2005. Il est prévu que la troisième réunion du CBC aura lieu conjointement avec une

conférence des donateurs et un atelier régional, en 2005, à une date et un lieu qui restent à déterminer. Un directeur, un adjoint technique et, approximativement, neuf représentants des Etats membres participent aux réunions du CBC. Pour 2005, 50,000€ sont budgétés pour des projets centrés sur le développement de capacités hydrographiques de base dans les pays en voie de développement, par le biais d'initiatives en matière de formation. Le BHI travaille actuellement sur cette initiative et le projet final sera développé par le CBC puis approuvé par les Etats membres. Une étroite coopération sera maintenue avec l'AMI, étant donné qu'elle dirige à la fois les cours d'hydrographie et de cartographie. Les projets actuels en Méditerranée et en mer Noire (MEDA7 et MedChartNet), dans les détroits de Malacca et de Singapour (Marine Electronic Highway), dans les Caraïbes (Golfe du Honduras et COCATRAM) et en Afrique (WAAT et Lac Victoria) seront supervisés et une assistance sera fournie, lorsque nécessaire.

Elément 2.2 – Composition

Le Comité de direction continuera d'encourager les Etats membres à approuver, dans les meilleurs délais, les demandes des nouveaux Etats membres par le biais de contacts personnels, de lettres et par les voies diplomatiques, auprès du gouvernement de la Principauté de Monaco. Trois Etats membres font toujours l'objet d'une suspension et un autre Etat membre sera vraisemblablement suspendu en 2005. Le Comité de direction recherchera tous les moyens possibles de rétablir ces Etats membres à une situation correcte. En dernier lieu, c'est en travaillant avec les CHR et l'OMI et par le biais de visites personnelles que le Comité de direction recherchera l'admission de nouveaux Etats membres.

Programme 3 – Soutien aux techniques et aux normes :

Elément 3.1 – Cartographie marine :

Cet élément progresse par le biais des travaux du Comité CHRIS, de ses organes subsidiaires, du Comité WEND et de son groupe de travail.

Participent au Comité WEND un directeur, un adjoint technique et plus de quarante représentants des Etats membres. Le groupe de travail WEND est composé d'un directeur et de représentants de quatre Etats membres. En 2005, l'accent sera essentiellement mis sur l'accélération de la production d'ENC par le biais d'une interaction du groupe de travail du WEND avec les CHR, le CBC et les Etats membres individuels.

Participent au Comité CHRIS un directeur, un adjoint technique, plus de trente représentants des Etats membres et quelque dix observateurs du secteur privé. Le Comité se réunit sur une base annuelle pour superviser les travaux et fournir des directives aux sept groupes de travail subsidiaires. Les efforts du CHRIS peuvent être résumés dans les trois principaux secteurs suivants :

- Tenue à jour des normes existantes pour les ENC, les cartes papier et les publications;
- Elaboration de nouvelles normes pour les données de la prochaine génération (à savoir l'édition 4 de la S-57) et pour les signes conventionnels relatifs aux cartes papier ;
- Liaison avec d'autres organisations de normalisation comme le DGIWG, l'ACI, la CEI et l'ISO.

Ces groupes de travail composés de dix à trente membres, assistés d'un adjoint technique peuvent se réunir une fois par an ou travailler uniquement par correspondance.

Elément 3.2 – Levés hydrographiques et droit de la mer :

Cet élément comprend plusieurs tâches relatives aux techniques et normes des levés hydrographiques devant inclure le *Manuel d'hydrographie*, le *Dictionnaire hydrographique*, les observations et la modélisation des marées, ainsi que les aspects hydrographiques du droit de la mer. La publication du *Manuel d'hydrographie de l'OHI*, et les nouvelles versions de la S-51 et de la S-59 sont proposées comme tâches majeures pour 2005. Après une période d'inactivité, nous pensons que le groupe de travail chargé des normes pour les levés hydrographiques (S-44) sera reconstitué en 2005.

Elément 3.3 – Formation et enseignement :

Un directeur, un adjoint technique et cinq représentants d'Etats membres ainsi que des représentants de la FIG et de l'ACI font avancer les travaux dans le cadre de cet élément. En 2005, un directeur prendra des initiatives visant à encourager les dons financiers pour l'enseignement hydrographique dans les pays en voie de développement, conjointement avec les efforts réalisés dans le cadre du Programme 2.

Elément 3.4 – Données pour les applications géomatiques :

Cet élément comprend une collection de tâches de cartographie océanique dans le cadre de la GEBCO ainsi que l'élaboration de normes pour les données bathymétriques qui conduirait à une plus grande application de ces données pour des applications autres que celles d'hydrographie. Un directeur, deux adjoints techniques et quelque dix représentants des Etats membres s'occupent des questions relatives à la GEBCO. Deux adjoints techniques et plusieurs représentants des Etats membres comprennent des groupes de travail subsidiaires du CHRIS qui font progresser l'élaboration des normes.

Elément 3.5 – Renseignements sur la sécurité maritime :

Les représentants des Etats membres et un adjoint technique représentent l'OHI auprès de l'OMI pour les questions relatives au RSM.

Programme 4 – Gestion de l'information et relations publiques :***Elément 4.1 – Gestion de l'information :***

Le Comité de direction, les adjoints techniques, les traducteurs et plusieurs membres du personnel de la Catégorie B contribuent à l'accomplissement des tâches associées à cet élément. L'utilisation accrue du Web, du courrier électronique et de la distribution de publications sur CD-ROM a permis de continuer à réduire les dépenses relatives à cet élément. L'assistance de la France, de la Norvège, du Chili et du RU a permis d'accroître les capacités du site Web moyennant un coût raisonnable pour le budget de l'OHI.

Elément 4.2 – Relations publiques devant permettre l'élargissement de l'OHI :

Le Comité de direction et les adjoints techniques exécutent cette tâche lorsqu'ils représentent l'OHI à des conférences externes, auprès d'autres Organisations et à des réunions professionnelles.

Programme 5 – Développement général de l'Organisation :***Elément 5.1 – Développement de l'OHI :***

Cet élément comprend le contrôle du programme de travail/budget et la restructuration de l'Organisation grâce aux efforts du groupe de travail sur la planification stratégique. Le Comité de direction, un adjoint technique et un assistant du personnel de Catégorie B contrôle régulièrement le budget ; le Président et le Vice-président de la Commission des finances en sont informés au moins deux fois par an. Le SPWG restera actif en 2005,

conformément aux décisions de la CHIE. Un directeur, un adjoint technique et quelque cinquante représentants des CHR et Etats membres participent aux réunions du SPWG.

Elément 5.2 - Services de traduction :

Les deux traductrices du BHI accomplissent principalement cette tâche. La traductrice française occupe ce poste à temps plein et la traductrice espagnole s'occupe aussi de l'édition du Bulletin sur le Web. L'éditrice française, la chef du secrétariat et la secrétaire du Comité de direction accomplissent également certaines traductions de documents de routine. En 2005, la CHIE nécessitera des services de traduction supplémentaires budgétisés dans le cadre du fonds pour les conférences.

Elément 5.3 - Administration de l'OHI :

Cet élément couvre les fonctions internes du secrétariat. Il s'agit là de la tâche essentielle de l'adjoint technique et de quatre à cinq membres de la Catégorie B, sous la supervision du Comité de direction.

Elément 5.4 - Infrastructure et technologie de l'information :

Cet élément comprend la maintenance des locaux du BHI, les ressources humaines nécessaires pour l'organisation de la logistique dans le cadre des réunions tenues au BHI, ainsi que la technologie de l'information utilisée au BHI. Un membre de Catégorie B et un membre de Catégorie C sont concernés ainsi que deux adjoints techniques qui contribuent à la gestion de la technologie de l'information. L'utilisation croissante de la base de données et de la technologie SIG à l'appui des travaux du BHI impliquera une formation supplémentaire pour le personnel du BHI ainsi qu'une participation supplémentaire en terme de temps et de ressources. La majeure partie de la maintenance IT est exécutée de manière interne, même si la maintenance du réseau et du serveur est effectuée dans le cadre d'un contrat externe.

Elément 5.5 - Questions relatives au gouvernement hôte :

Cet élément est mené à bien grâce au temps consacré et aux efforts fournis par le Comité de direction.

Elément 5.6 - Conférences de l'OHI :

L'exécution de cet élément concerne l'ensemble du personnel qui y consacre de plus en plus de temps, depuis le commencement, un an avant la date prévue, jusqu'à la publication des rapports, le mois suivant la Conférence. Les interprètes en simultané, les procès-verbalistes ainsi que tout le personnel temporaire supplémentaire sont engagés pendant la Conférence. Les délégations des Etats membres sont constituées d'approximativement 250 représentants pour cette réunion de cinq jours. La XVIe Conférence a approuvé un montant de 155 000€ pour la conduite de la IIIe CHIE qui doit se dérouler en 2005. Ces fonds sont accumulés dans le fonds pour la Conférence externe au budget à hauteur de 75 000€ à 100 000€ par an. En 2005, 81 225€ seront ajoutés au fonds pour la Conférence.

**ANNEXE B « PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI
PROPOSE POUR 2005**

Programme 1: Coopération avec les Etats membres et avec les Organisations internationales

Tâche	Description	Commentaires (le cas échéant)
O 1. 1. 1.	Réunions des Commissions hydrographiques régionales	
	CHOIS	
	CHAIA	
	CHUSC	
	CHZMR	
	CHN	
	CHAO	
	CHMMN	
	CHMB	
	CHPSE	
	Comité hydrographique sur l'Antarctique	
	CHASO (établissement en cours d'examen)	
O 1. 2. 1.	Réunions des Organisations internationales	
	* Organisation maritime internationale (OMI)	
	- Assemblée	
	- Conseil	
	- Comité de la coopération technique (TC)	
	- Comité de la sécurité maritime (MSC)	
	- Sous-comité de la sécurité de la navigation (NAV)	
	- Comité de la protection du milieu marin (MEPC)	Seulement si cela est nécessaire
	- Sous-comité des radiocommunications et de la recherche et du sauvetage (COMSAR)	
	* Commission océanographique intergouvernementale (COI)	

	- Assemblée de la COI	
	* Comité hydrographique de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (PAIGH)	
	* Organisations relatives à l'Antarctique	
	- Parties consultatives au Traité sur l'Antarctique	
	- Comité scientifique pour les recherches antarctiques (SCAR)	Seulement si cela est nécessaire
	- Comité scientifique pour la logistique et les opérations dans l'Antarctique (SCALOP)	Seulement si cela est nécessaire
	- Association internationale des organisateurs de voyage dans l'Antarctique (IAATO)	Seulement si cela est nécessaire
	- COMNAP (Conseil des directeurs des programmes nationaux relatifs à l'Antarctique)	Seulement si cela est nécessaire
	* Nations Unies (NU)	
	- UNICPOLOS	
	* Association internationale de signalisation maritime (AISM)	Seulement si cela est nécessaire
	* Association internationale des ports (AIP)	Seulement si cela est nécessaire
	* Fédération internationale des géomètres (FIG)	Seulement si cela est nécessaire
T 1.1.1	Examen de la création ou de l'élargissement de Commissions hydrographiques régionales en :	
	* Mer Baltique	
	* Asie orientale	
T 1.3.1	Entreprendre :	
	l'élargissement de la composition de la CHR de la mer Baltique (voir également Tâche 1.1.1)	Voir T 1.1.1.
	l'élargissement de la composition de la CHR d'Asie orientale (voir également Tâche 1.1.1)	Voir T 1.1.1.

Programme 2 Renforcement des capacités		
Tâche	Description	Commentaires (le cas échéant)
O 2.1.2.	Participer aux réunions du Comité technique et scientifique de l'AMI (Trieste)	
O 2.1.6.	Organiser les réunions du Comité sur le renforcement des capacités (IHO/CBC) et y participer	
T 2.1.1	Continuation d'un projet pour le développement de l'infrastructure dans le domaine de l'hydrographie, de la cartographie marine et de la sécurité de la navigation en Amérique centrale, en coopération avec la COCATRAM, le Mexique (en tant que coordinateur du "Plan Puebla-Panama") et la Banque de développement interaméricaine.	Si cela est nécessaire, étant donné qu'aucun progrès n'est prévu en 2004
T 2.1.2	Constitution d'un groupe d'étude chargé d'évaluer l'état de l'hydrographie, des aides à la navigation et de la sécurité de la navigation en Afrique occidentale et centrale (avec l'OMI, l'AIMS et l'AIP, entre autres), en vue de préparer un projet de développement. Il s'agit d'une initiative des Etats régionaux.	
T 2.1.4	Participer au développement d'un projet relatif aux services de sécurité de la navigation sur le Lac Victoria (avec l'OMI et l'AIMS)	
T 2.1.6	Continuer à développer les contacts avec la Banque de développement asiatique, avec la Commission européenne, avec le Fonds pour l'environnement mondial et avec les agences nationales qui soutiennent les projets bilatéraux.	
T 2.1.7	Effectuer des visites de coopération technique aux organisations et pays suivants :	
	* Amérique centrale et Mexique - voir Tâche 2.1.1.	Voir T 2.1.1.
	* Russie et pays baltes (Lettonie, Lituanie)	

	* Banque de développement asiatique, PNUD, Banque mondiale	
T 2.1.9	Participer à la réunion concernant le projet d'autoroute électronique maritime - Détroit de Malacca et Singapour	
T 2.1.10	Contribuer à des cours de formation élémentaires pour les SH en voie de développement, membres des CHR.	Nouvelle tâche proposée
T 2.2.2	Prendre des mesures en vue de la réintégration des Etats membres ayant fait l'objet d'une suspension.	
	* République dominicaine	En cours
	* Suriname (en coopération avec les Pays-Bas)	En cours
	* République démocratique du Congo	En cours

Programme 3: Soutien apporté aux techniques et aux normes		
Tâche	Description	Commentaires (le cas échéant)
O 3.1.1	Participation aux réunions associées/organisation de celles-ci	
	* CHRIS	
	- C&SMWG	
	- Sous-groupe du DPSAG	
	- TSMAD	
	* Sous-GT du TSMAD	
	- DPSWG	
	- SNPWG	
	* WEND	
	- Groupe de travail du WEND sur les ENC	
	* Journées du secteur privé	
T 3.1.1	Réviser, préparer et tenir à jour les publications suivantes :	
	* S-23	
	* S-59	

T 3.1.2	Coordonner et publier des plans relatifs à la production et aux services ENC :	
	* en Europe	
	* en Amérique du Nord	
	* en Asie du Sud-Est	
	* dans les Caraïbes	
	* dans le Pacifique Sud-Ouest	
	* en Amérique du Sud	
O 3.2.1	Coordonner et participer aux réunions du GT sur la S-44	
O 3.2.3.	Coordonner les réunions du Comité sur les marées et y participer	Nouvelle tâche
O 3.2.4.	Participer à la réunion EUREF - AIG	
O 3.2.5.	Organiser les réunions et conférences du GT du Comité ABLOS et y participer	
T 3.2.1	Compiler le Manuel de l'OHI sur les levés hydrographiques (M-13).	
T 3.2.4	Réviser, préparer et tenir à jour les publications suivantes :	
	* S-32	
	* S-60	
	* S-44	
	* S-51	
	* S-55	Incluant la S-59
O.3.3.1/2/3	Participer aux réunions du Comité consultatif FIG/OHI/ACI	
T 3.3.1	Maintenir et actualiser la 9 ^e édition des normes de compétence.	
	Préparer la 10 ^e édition.	
T 3.3.2	Réviser, préparer et tenir à jour :	
	* M-5	

	* M-6	
	* S-47	
T 3.3.4	Coordonner les actions avec les agences de financement internationales pour la promotion de la formation en hydrographie ainsi que de l'enseignement de l'hydrographie dans les pays en voie de développement.	
O 3.4.2.	Participer aux réunions relatives à l'élaboration des normes	
	* Conférence de l'ACI	
	* Commission de l'ACI sur les normes en matière de données spatiales	
	* Cartographie marine de l'ACI	
	* Approbation des essais du GT 7	
	* TC 211 de l'ISO (Organisation de normalisation internationale)	
O 3.4.3	Participer aux réunions associées au programme de la GEBCO	
	* Comité directeur mixte de la GEBCO	
	* SCUFN	
	* SCDB	
	* Projets internationaux de cartes bathymétriques régionales (7 IBC)	
	+ IBCCA	
	+ IBCWP	
	+ IBCSEP	
	+ IBCSO	
O 3.5.1	Participer aux réunions du CDARN	
Programme 4 Gestion de l'information et Relations publiques		
Tâche	Description	Commentaires (le cas échéant)
O 4.1.1.	* Tenir à jour et développer le site web de l'OHI	

T 4.1.1	Assurer une distribution annuelle des publications de l'OHI sur cédérom	
T 4.1.2	Réviser, préparer et tenir à jour les publications suivantes :	
	* P-4	
	* P-5	
	* P-7 (annuellement)	
	* P-6	
	* M-3 (mise à jour permanente)	
T 4.1.3	Tenir à jour les ouvrages de référence et les journaux de la bibliothèque du BHI	
T 4.2.1	Présenter des communications sur ce sujet (importance de l'hydrographie) lors des conférences et séminaires appropriées et publication de communiqués de presse à l'occasion des principales réunions de l'OHI.	
T 4.2.2	Communiquer des informations sur l'hydrographie et sur l'OHI aux principaux preneurs de décision à l'occasion de visites aux Etats membres et non membres.	
T 4.2.4	Surveiller les développements intervenus dans la gestion de la qualité et en informer les Etats membres ; encourager les homologations ISO 9000 pour la gestion de la qualité, afin de renforcer la position des Services hydrographiques en tant que prestataires de services.	
T 4.2.5	Produire une nouvelle publication regroupant les questions juridiques relatives à la cartographie et aux accidents nautiques.	

Programme 5 Développement général de l'Organisation

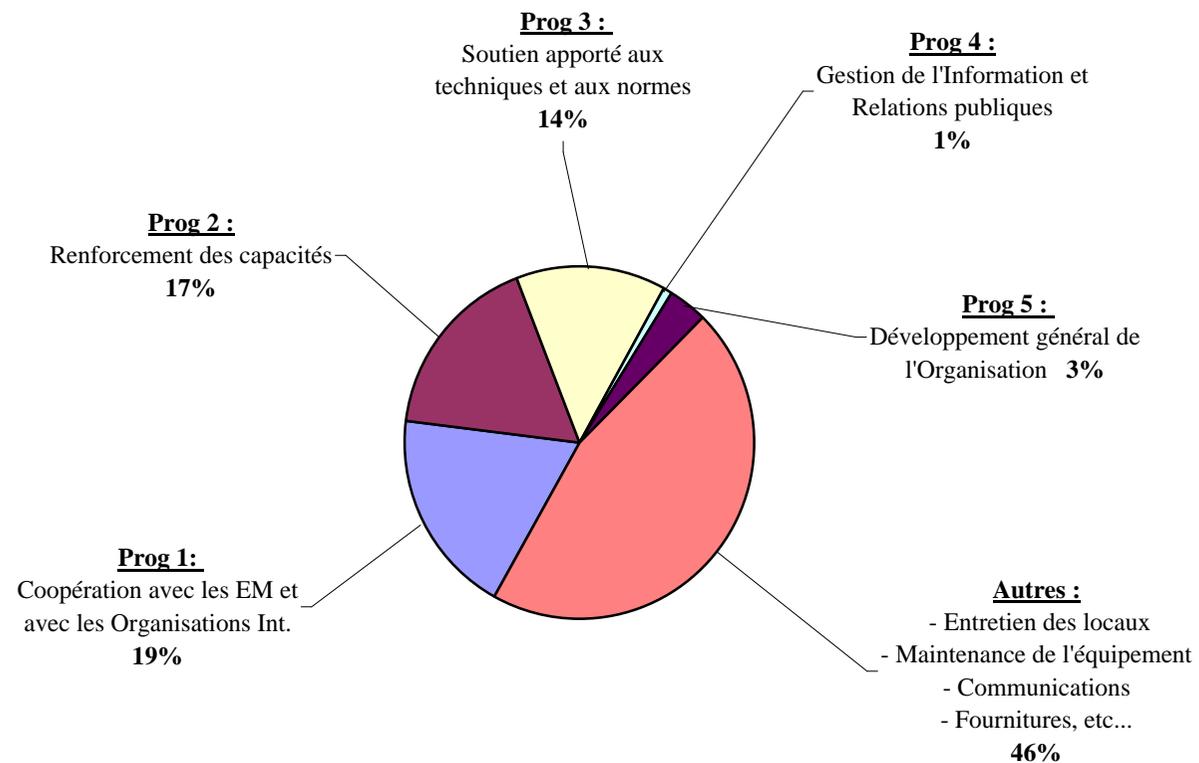
Tâche	Description	Commentaires (le cas échéant)
O 5.1.1.	Réviser le Programme de travail de l'OHI, sur une base annuelle	

T 5.1.1	Examiner de manière plus approfondie la restructuration de l'Organisation afin que celle-ci puisse mieux répondre aux besoins des Etats membres et aux objectifs énoncés dans le plan stratégique, et afin d'améliorer le rapport coût-efficacité.	
	Participation aux réunions du SPWG et du groupe directeur.	Uniquement si cela est nécessaire
O 5.2.1.	Assurer des services de traduction	
T 5.3.1	Préparer le budget pour la période 2007 - 2012	
	Organiser toute autre conférence extraordinaire ou réunion intersession, si cela est approuvé.	

COUTS ASSOCIES AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI POUR L'ANNEE 2005

Programmes 1 à 5

Se rapportant aux Dépenses de gestion courante (Chapitre II)



INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC ORGANISATION

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

BUDGET ESTIMATES FOR 2005

TABLE I - INCOME - (Euros)

2003 Approved revised estimates FRF Budget approuvé 2003	2003 Actual Income FRF Recettes définitives 2003	2004 Approved 5 years Budget FRF Budget quinquennal 2004	2005 Approved 5 years Budget Euros Budget quinquennal 2005
593.0	612.0	611.0	611.0
3 906.35	3 906.35	3 906.35	4004.01
2 316 466	2 390 686	2 386 780	2 446 451
7 775	11337	7 969	8 188
0	0	0	0
16 110	36 595	16 110	16 110
7 394	7500	7 622	7 851
108 470	120585	127 719	144 151
2 456 215	2 566 704	2 546 200	2 622 751

PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2005

TABLEAU I - REVENUS - (Euros)

Annex A

	2005 Proposed Estimates 2005 Euros Projet de budget
Approved Percentage of increase (%)	2.50
Percentage of increase proposed (%)	2.00
Number of shares	615
Unit share value	3984.48
A. CONTRIBUTIONS	
Contributions	621 2 474 360
provision for suspended Member States	-6 -23 907
Basis for budget estimates	615 2 450 453
B. SALES OF PUBLICATIONS	8 188
Ventes de publications	
C. ADVERTISEMENTS IN PUBLICATIONS	0
Annonces dans les publications	
D. INTEREST ON BANK ACCOUNTS	16 110
Intérêts sur comptes en banques	
E. EXTRAORDINARY INCOME	7 500
Revenus exceptionnels	
F. INTERNAL TAX	144 270
Impôt interne	
	2 626 521

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE
PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2005
TABLEAU II - DEPENSES - (Euros)

Annex A

2003	2004	2005	2005		Proposition de budget 2005 Proposed Estimates Euros
Actual expenditure Euros Dépenses 2003 réalisées	Approved annual Budget * Euros Budget 2004 approuvé	Approved 5 years Budget Euros 0 0	Approved FCCL 5/2003 Budget * Euros Budget * 2005 quinquennal	CHAPTER - CHAPITRE	
1 722 663	1 906 566	1 768 239	1 961 412	I. PERSONNEL COSTS DEPENSES DE PERSONNEL Salaries Directing Committee Salaries Other staff Social charges Benefits and Pensions Controllable Personnal cost	1 929 400
370 260	463 914	514 336	472 032	II. CURRENT OPERATING COSTS DEPENSES DE GESTION COURANTE Maintenance, communications, etc.. Consulting Travels Publications	513 900
61 245	65 924	89 488	89 488	III. CAPITAL EXPENDITURE DEPENSES DE CAPITAL	63 902
0	6 098	6 098	6 098	IV. PRINTING FUND FONDS D'IMPRESSION	6 098
1 522	1 524	1 524	1 524	V. RENOVATION FUND	1 524
115 913	94 504	56 406	81 225	VI. CONFERENCE FUND FONDS MIS EN RESERVE POUR LA CONFERENCE	81 225
30 490	29 728	28 965	28 965	VI. REMOVAL OF DIRECTORS FUND FONDS POUR LE DEMENAGEMENT DES DIRECTEURS	28 965
----- 2 302 093	----- 2 568 258	----- 2 465 056	----- 2 640 744		----- 2 625 014 =====

TABLE II A : DETAILED EXPENDITURE - Détail des dépenses

2003	2004	2005	2005				Proposition
Actual	Approved	Approved	Approved		CHAPTERS AND	INTERNAL	de budget
expenditure	annual	5 years	FCCL 5/2003	ITEMS		Tax	2005
Euros	Budget *	Budget	Budget *				Proposed
	Euros	Euros	Euros				Estimates
							Euros
				I. PERSONNEL COSTS			
257 061	312 742	280 086	387 876	a) Salaries - Directing Committee		38 300	383 000
339 722	408 091	344 085	486 737	b) Salaries - Category A		48 500	485 000
	94 767	83 898	114 775	- Translators		11 300	113 000
465 268	351 724	337 345	366 055	- General Services (B & C)		37 000	370 000
				Overtime for B & C Categories		370	3 700
				(Costs dependent on Salaries)			
84 150	55 678	91 745	30 504	c) Annual Bonus (B & C Categories only)		3 100	31 000
205 161	219 786	149 284	252 315	d) Payment to Retirement Funds			251 000
9 883	17 353	20 014	17 657	e) Insurances based on wages			17 000
68 527	102 350	93 979	104 141	f) Medical (GAN premiums)			90 000
23 079	21 834	34 139	22 216	g) Family Allowances			22 000
61 166	50 000	35 710	50 875	h) Education Grants		5 700	57 000
				(Costs independent of Salaries)			
73 866	93 399	95 967	95 033	i) Medical claims paid			94 400
-24 544	-20 723	-21 289	-21 086	i) Medical - refunds from GAN			-20 700
3 822	2 186	9 114	0	j) Home rental		0	0
5 875	11 882	12 209	12 090	k) Home Leave			12 000
0	0	0	0	l) Installat. and removal costs			0
132 334	144 000	166 510	0	** m) Pensions to retired staff			0
4 770	13 724	14 100	13 964	n) Miscellan. Personnel Expenses			5 000
				(Controllable Personnel costs)			
0	12 273	12 727	12 488	o) Salaries - Temporary staff			6 000
12 523	15 500	8 615	15 771	p) IHB Staff training			10 000
-----	-----	-----	-----			-----	-----
1 722 663	1 906 566	1 768 239	1 961 412	*		144 270	1 929 400

* Amended budget as approved by FCCL 5/2003

** Proposal to have IRF beginning to pays pensions from 2005

2003	2004	2005	2005		Proposition
Actual	Approved	Approved	Approved	TABLE II A - Continued	de budget
expenditure	annual	5 years	FCCL 5/2003		2005
Euros	Budget *	Budget	Budget *		Proposed
Dépenses	Euros	Euros	Euros	CHAPTERS AND ITEMS	Estimates
2003	Budget		Budget *		Euros
réalisées	2004		2005		
	approuvé		quinquennal		
				II. CURRENT OPERATING COSTS	
				(Maintenance, communications, etc...)	
54 835	60 000	56 845	61 050	a) Maintenance of building	60 000
1 439	2 500	2 193	2 544	Multirisk insurance	2 500
28 488	38 500	21 290	39 174	Maintenance of IT equipments	38 500
14 456	16 000	15 293	16 280	b) Office Stationery	16 000
35 235	39 000	67 474	39 683	c) Postage, telephone, telex, telefax	39 000
0	0	1 487	0	d) Customs	0
2 414	2 500	1 180	2 544	e) Local Travel	2 500
4 476	5 500	2 589	5 596	f) Bank Charges	5 500
43 021	45 000	0	45 788	g) Consultancy Expenses (Others than Auditors)	30 000
3 850	11 500	13 101	11 701	h) Auditors fees	11 500
	50 000	128 057	50 875	i) Capacity Building (Support to Basic training)	50 000
16 753	20 000	15 181	20 350	j) Public Relations	20 000
949	3 000	2 904	3 053	k) Miscellan. Operating Expenses	3 000
				(Travel costs)	
38 929	35 470	58 730	36 091	l) Technical Assistance (Progr. 2 only)	40 000
113 812	105 310	93 968	107 153	m) Long Distance Travel (All Progr. except 2)	165 000
0	7 134	7 384	7 259	n) GEBCO & Int. Bathym. Charts	7 500
				(Publications costs)	
8 417	8 500	8 435	8 649	o) I.H. Review	10 900
0	2 000	5 060	2 035	p) I.H. Bulletin	0
3 185	12 000	8 434	12 210	q) Other publications	12 000
0	0	4 733	0	r) Materials for Publications	0
-----	-----	-----	-----		-----
370 260	463 914	514 336	472 032		513 900

2003 Actual expenditure Euros Dépenses 2003 réalisées	2004 Approved annual Budget * Euros Budget 2 004 approuvé	2005 Approved 5 years Budget Euros Budget	2005 Approved FCCL 5/2003 Budget * Euros Budget * 2 005 quinquennal	CHAPTERS AND ITEMS	Proposition de budget 2 005 Proposed Estimates Euros
III. CAPITAL EXPENDITURE					
5 557	7 000	69 237	15 000	a) Purchase of IT equipments	30 000
51 086	50 000	0	60 000	Depreciation of fixed assets	20 000
1 824	6 000	14 575	11 000	Purchase of furniture & other equipments	11 000
2 777	2 924	5 676	3 488	b) Purchase Publications & Binding	2 902
-----	-----	-----	-----		-----
61 245	65 924	89 488	89 488		63 902
=====					
2 154 168	2 436 404	2 372 063	2 522 932	ANNUAL OPERATING COSTS	2 507 202
=====					
6 098	6 098	6 098	6 098	IV. PRINTING FUND ALLOCATION	6 098
1 522	1 524	1 524	1 524	V. RENOVATION FUND ALLOCATION	1 524
115 913	94 504	56 406	81 225	** VI. CONFERENCE FUNDS ALLOCATION	81 225
30 490	29 728	28 965	28 965	VII. REMOVAL OF DIRECTORS AND STAFF ALLOCATION	28 965
-----	-----	-----	-----		-----
2 308 191	2 568 258	2 465 056	2 640 744	* TOTAL EXPENDITURE	2 625 014
=====	=====	=====	=====		=====

* Amended budget as approved by FCCL 5/2003

** Approved additional support to Conference funds

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2005

TABLEAU III : RECAPITULATION BUDGETAIRE - (Euros)

2003	2004	2005		Proposition
Actual	Approved	Approved	Approved	de budget
expenditure	annual	5 years	FCCL 5/2003	2005
Euros	Budget *	Budget	Budget *	Proposed
Dépenses	Euros	Euros	Euros	Estimates
2003	Budget		Budget *	Euros
réalisées	2004		2005	
	approuvé		quinquennal	
2 302 093	2 568 258	2 465 056	2 640 744	
				Net Expenditure - Dépenses nettes
				2 625 014
2 566 704	2 546 200	2 622 751	2 622 751	
				Income - Revenus
				2 626 521
-----	-----	-----	-----	-----
264 611	0	157 695	0	
				Budget Excess - Excédent budgétaire
				1 507
0	-22 058	0	-17 993	
				Budget Deficit - Déficit budgétaire
				0
			**	
			Support to Conference funds - Soutien au fonds de Conférences	0
			Support to Ret. Fund - soutien au fonds de retraite	-1 507
			Impact on Working Capital - Incidence fonds de roulement	0
-----	-----	-----	-----	-----
264 611	-22 058	157 695	-17 993	
				Effect on capital - Effet sur le capital
				0
=====	=====	=====	=====	=====

* Amended budget as approved by FCCL 5/2003

** Approved additional support to Conference funds
already allocated for 24,819 (Chap. IV)